



Bonjour,

Au vu de l'augmentation des coûts des denrées et de l'énergie, la Ville de Saint Hilaire du Harcouët, qui propose un service de restauration scolaire aux enfants scolarisés dans les écoles primaires publiques de la Commune Nouvelle ainsi que l'école privée St Joseph à St Martin de Landelles, se voit dans l'obligation d'en modifier les tarifs.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'une augmentation des tarifs des repas et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour les élèves résidant sur la Commune Nouvelle de Saint Hilaire, le repas sera facturé 3€ au lieu de 2,81€.

Pour les élèves hors commune, le repas sera facturé 4€ au lieu de 3.80€ actuellement.

Le tarif adulte passera de 4.89€ à 6€.

Pour information, le tarif réel d'un repas est supérieur à 6€.

Il est rappelé également qu'une aide à la cantine basée sur le quotient familial est proposée par l'intermédiaire du CCAS pour les familles habitant la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons malgré un contexte difficile de bonnes fêtes de fin d'année.

Mr le Maire

Jacky BOUVET